



LISTE D'APTITUDE CAPL C EN B du 16 novembre 2018

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

La DGFIP a 10 ans et, une fois encore, au nom de l'exemplarité et des préconisations de CAP 22, elle supportera, en 2019, près de la moitié des suppressions d'emplois alors qu'elle ne représente plus que 5 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Ainsi, la spirale infernale de suppressions d'emplois, de fermetures de postes et de services s'accroît, au mépris des besoins réels des usagers : 2 130 suppressions d'emplois en 2019, 1 600 en 2018, 1 630 en 2017 près du quart des effectifs en 10 ans.

Pour satisfaire les critères de convergence de l'Union européenne et les revendications du Medef, l'objectif de la politique publique de ce gouvernement est de transformer, voire liquider la fonction publique. La machine à détruire le service public et les fonctionnaires est en marche.

Casse du statut, abandon ou privatisation des missions, recours aux contractuels, rémunération individuelle au mérite, plan de départs volontaires, mobilité forcée...

Pour **FO-DGFIP**, les propositions de CAP 22 n'ont qu'un but : mettre fin au modèle social français en enlevant les financements nécessaires aux services publics, pour laisser la part libre aux lois du marché et au nouveau monde de chacun pour soi.

Sans service public, la note sera beaucoup plus salée pour les citoyens.

Force Ouvrière exige le maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers. Concernant cette CAP locale, devant statuer sur l'élaboration de la liste d'aptitude 2019 de C en B, nous dénonçons la décision inédite de supprimer le plan ministériel de qualification.

Pour la première fois depuis 1990, nous n'aurons pas de plan ministériel de qualification !!!

Dans ce contexte, au plan national, le volume indicatif des potentialités de C en B est de 375 promotions alors qu'il était de 1800 en 2013.

Les élus FO-DGFIP comprennent les motivations de leurs collègues qui cherchent à bénéficier d'une évolution professionnelle par cette procédure, puisqu'elle existe, mais ils privilégient le recrutement par voie de concours interne, externe et d'examen

professionnel, garants d'objectivité dans le mécanisme indispensable de promotion sociale au sein de l'administration.

Les élus **FO-DGFIP** déplorent que le nombre de promus régresse d'années en années, pénalisant les agents et les petits départements comme celui de la Réunion. Nous vous rappelons qu'en 2013, la potentialité dans notre département était de 13 propositions, puis de 7 en 2015. Et aujourd'hui, on nous annonce 5 potentialités au titre de l'année 2019 pour 69 dossiers.

Pour **FO-DGFIP**, il s'agit là d'un véritable déni de reconnaissance des qualifications et de la technicité des agents !

Ces très faibles possibilités de promotions attestent bien de l'application d'une politique d'austérité menée par les gouvernements successifs, au nom de la réduction des déficits et accentuée par le gouvernement actuel.

Pour les agents de la DGFIP, aucune perspective de carrière ne se profile donc à l'horizon !

Ce tarissement de la promotion interne a, non seulement des conséquences sur le niveau des salaires, mais aussi sur celui des pensions, et ce n'est pas PPCR qui va améliorer la situation, bien au contraire !

Après le PPCR, autofinancé par les agents, qui a rallongé d'au moins deux ans les carrières par la suppression des réductions de temps de service, le gouvernement rompt avec le principe de carrière des fonctionnaires pour faciliter la mise en place de sa future réforme des retraites par points.

Pour **FO-DGFIP**, ces propositions sont inacceptables et relèvent de la provocation d'un gouvernement dont la seule idéologie est la réduction des dépenses publiques, en ne reconnaissant qu'une qualité à ses fonctionnaires : être une variable d'ajustement du budget de l'État ! Cela est particulièrement démotivant pour les agents, à qui on demande toujours plus dans des services soumis à des restructurations incessantes et rendus exsangues par les suppressions d'emplois !

Concernant les critères de sélections applicables aux dossiers des candidats à la liste d'aptitude, **FO-DGFIP** condamne, à nouveau, la fin des réductions d'ancienneté.

FO-DGFIP vous rappelle son attachement aux promotions internes et à la liste d'aptitude.

Pour conclure, nous rappelons aussi notre revendication du droit au retour dans le département d'origine pour les agents promus de C en B par concours ou liste d'aptitude, et exigeons le retour d'une potentialité à hauteur de l'année 2013.

**Section FO.DGFIP La Réunion
ZAC BANK 1, rue du Père Raimbault
CS 97751 97751 S-Pierre CEDEX**